

Solidaires

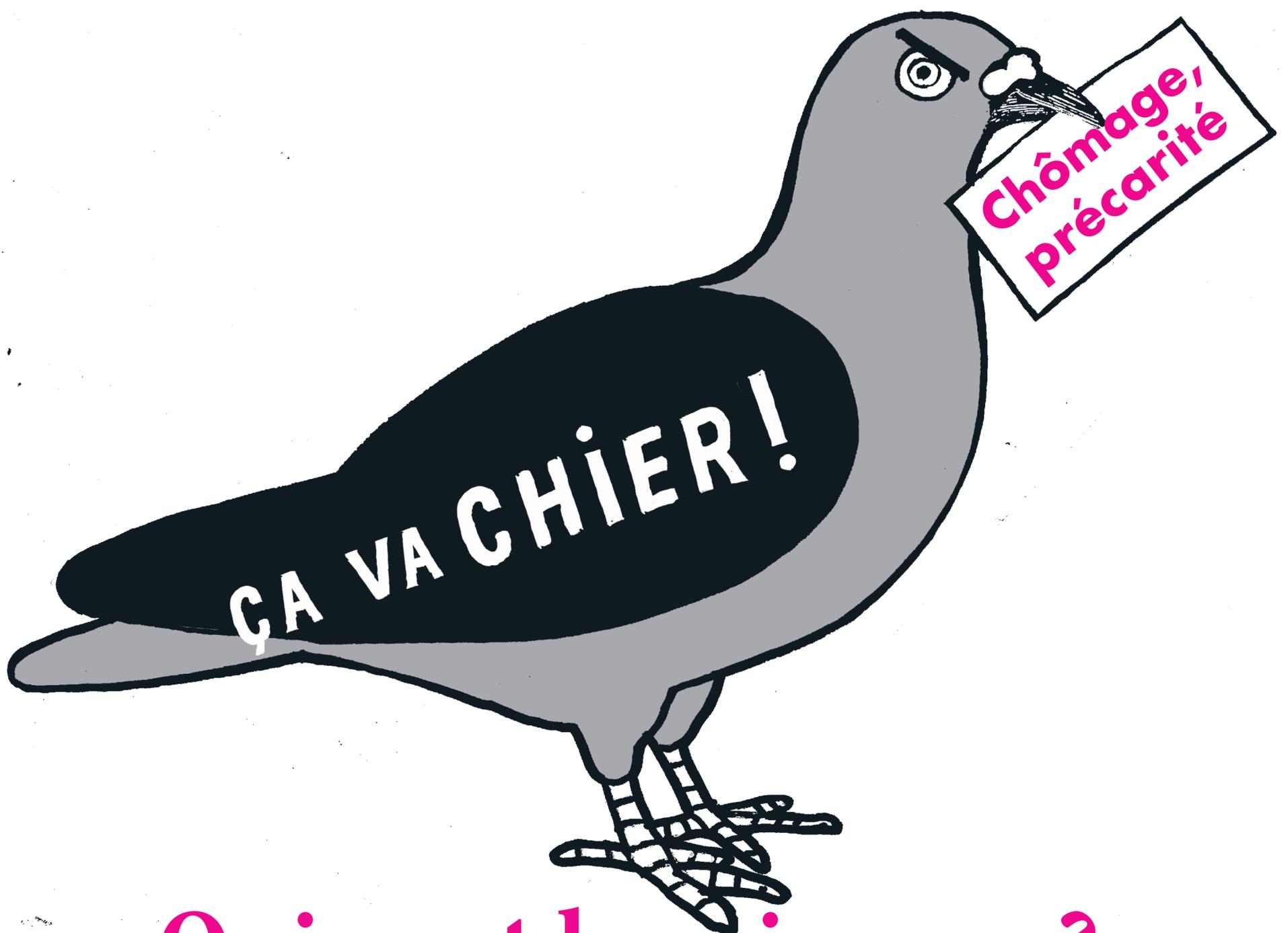
Journal de l'Union syndicale Solidaires



Pères Noël en colère !

**Pères Noël
Solidaires !**

RAS LA HOTTE !



Qui sont les pigeons ?

LES VRAIS

Plus de 8 millions de chômeurs-euses et précaires

Seulement 41,5 % de chômeurs-euses indemnisés-es

1,4 millions de personnes au RSA

3,3 millions de personnes aux minima sociaux

10 millions de pauvres

LES FAUX

62 % du patrimoine total pour 10 % des riches

50 milliards d'euros de fraude fiscale

Des milliards d'allègement de cotisations patronales

Des PDG du CAC 40 payés entre 2,9 millions et 4,5 millions d'euros.

10 % des plus riches ont capté 63 milliards d'euros des revenus.

Il y en a assez d'être plumés !!!

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

2013 faut le faire !

Manifestations interprofessionnelles le 14 novembre, Notre Dame des Landes le 17 novembre, droit des femmes le 25 novembre, lutte contre le chômage et droit des chômeurs et chômeuses le 1er décembre, ... les initiatives ne manquent pas. D'autant que s'y ajoutent des journées de grève nationale dans de nombreux secteurs professionnels et de multiples grèves, débrayages, rassemblements, etc., dans les entreprises et les services. Les luttes pour le droit au logement, pour l'égalité des droits quelles que soient les orientations sexuelles, contre les « grands projets inutiles » anti-écologiques, sont également toujours d'actualité. Le mouvement social est bien vivant ; et le syndicalisme en est pleinement partie prenante. Mais nous sommes confronté-es à des difficultés qu'il serait stupide de nier, au risque d'affaiblir nos forces dans une période où le patronat, lui, concentre les siennes et est particulièrement à l'offensive.

Les importantes batailles sociales perdues ces dernières années pèsent sur le moral des salarié-es, sur leur espoir de voir les choses changer par leur propre action. Reconstruire cette confiance en l'action collective est essentiel ; les luttes locales ont un rôle important dans ce domaine, c'est pourquoi les syndicats Solidaires en font une de leurs priorités. Gagner localement sur des revendications locales, parfois catégorielles, c'est se donner les moyens de gagner plus largement ensuite !

2012 a été marqué par le renvoi du gouvernement Sarkozy. L'Union syndicale Solidaires y a contribué ; pour autant, le refus du gouvernement actuel de s'opposer frontalement au patronat, aux financiers et aux requins qui s'enrichissent du travail des autres, n'est pas une surprise. La séquence électorale de ces derniers mois a contribué au retour de pratiques anciennes, qui ne sont l'apanage d'aucune organisation politique mais sont, malheureusement, très partagées : l'autonomie du mouvement social n'est jamais acquise définitivement, mais l'Union syndicale Solidaires la défend ardemment, non par dogmatisme mais parce que c'est nécessaire pour unifier, pour mener des luttes offensives, pour construire la transformation sociale.

Au printemps, nous rappelions qu'une fois les élections passées l'affrontement social entre les salarié-es et celles et ceux qui les exploitent demeurerait. Nous sommes en plein dedans, et c'est le MEDEF qui est à l'offensive. Surfant sur la crise de leur système économique et profitant de la politique gouvernementale, les patrons imposent les thèmes de « négociation » et déroulent leurs prétentions rebaptisées « propositions » ! Ministres et journalistes reprennent le concept de compétitivité, polarisant sur le coût du salariat, mais gommant la vraie responsabilité : le coût du patronat ! Un coût humain, social, écologique, économique, faramineux pour la collectivité.

Accompagnant les revendications patronales, le gouvernement aligne les mesures antisociales : hausse de la TVA, crédit d'impôts pour les patrons, contraction continue du service public, ... S'engouffrant dans la brèche, le MEDEF réclame encore plus de facilité pour licencier, plus de flexibilité, plus de précarité ; il demande que les salarié-es aient encore moins de garanties sociales, moins de droits, plus d'obligations. Dégressivité des allocations-chômage, obligation d'accepter des emplois au rabais, réduction de 5 ans à 1 an du délai de prescription des contentieux prud'homaux, limitation du montant des condamnations prononcées par le juge pour les licenciements sans motif réel et sérieux, redéfinition des critères du licenciement économique permettant d'évacuer la responsabilité sociale du Groupe, généralisation du contrat de travail intermittent, voilà quelques uns des mauvais remèdes que veut imposer le patronat.

Face à cela, la résistance syndicale, l'offensive syndicale sont nécessaires. L'édito de notre journal de décembre 2011 se terminait ainsi : en 2012, on lâche rien et, au contraire, on reprend tout ce qu'ils nous ont volé ? Allez, on s'organise pour le faire en 2013 ?!

Budget 2013, compétitivité : où en est la redistribution fiscale ?

C'est peu de dire que le second semestre 2013 aura été marqué par une intense activité sur le front budgétaire avec, s'agissant des mesures annoncées voire déjà mises en œuvre ; une loi de finances rectificative 2012 de juillet, le « pacte budgétaire », la loi de finances 2013 et la loi de financement de la sécurité sociale débattues et votées par le Parlement. En outre, le rapport « Gallois » est à l'origine de plusieurs mesures sur la « compétitivité ».

François Hollande avait fait de la fiscalité l'un de ses principaux thèmes de campagne, fustigeant les orientations de Nicolas Sarkozy (jugées injustes et inefficaces), il avait promis un « changement ».

Où en est-on, un peu plus de 6 mois après les élections présidentielles et législatives ? Quelles sont les orientations fiscales et budgétaires à l'œuvre ? Correspondent-elles au changement annoncé ? Seront-elles justes et efficaces ? Telles sont les questions qui se posent aujourd'hui pour ce qu'on peut déjà présenter comme étant le premier bilan fiscal du nouveau pouvoir. Pour répondre à ces questions, il faut déjà revenir sur le détail des principales mesures votées ou présentées pour en examiner le sens global et la portée au regard du « changement » promis.

Le carcan du pacte budgétaire

Le « pacte budgétaire » est un outil structurant et contraignant : il prévoit une stabilité budgétaire par exemple, avec un déficit budgétaire limité à 0,5% du PIB contre 3% actuellement. Le pacte rendra toute relance budgétaire difficile et fera pression sur les finances publiques pour qu'elles soient plus tournées vers la « compétitivité » que vers la solidarité et la redistribution. Présenté comme un outil de « discipline budgétaire », il n'est rien de moins que la traduction d'une approche dogmatique sans thèses libérales en matière de finances publiques qui enserrera les politiques budgétaires des Etats dans un véritable carcan.

Le volet « recettes » : un changement bien timide

Après une vingtaine d'années de contre-réformes fiscales marquées par un affaiblissement sans précédent de la progressivité du système fiscal (illustré notamment par une baisse de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les socié-

tés et des impôts sur le patrimoine), le changement annoncé devait en théorie se traduire par un renforcement de la progressivité de la fiscalité française. Or, les dispositions votées et annoncées constituent un pas timide.

La loi de finances rectificative 2012 de juillet dernier a surtout été marquée par l'adoption dans une certaine urgence de mesures plutôt modestes. Il en va ainsi de la contribution temporaire sur les patrimoines dont la valeur nette excède 1,3 million d'euros, censée compenser la baisse de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) décidée en juin 2011 par le précédent gouvernement. Il en va également ainsi de l'abaissement de l'abattement en matière de donation et de succession, une mesure « durable » mais qui ne refond pas la fiscalité du patrimoine pour autant. Cette baisse de l'abattement applicable en ligne directe (entre parents et enfants) a été présentée comme une remise en cause de la loi « travail, emploi et pouvoir d'achat » d'août 2007, laquelle avait notamment renforcé le bouclier fiscal et allégé les droits de donation et de succession (cet abattement avait été porté de 50 000 à 150 000 euros). Mais en ramenant cet abattement à 100 000 euros (même avec un délai relevé à 15 ans au lieu de 10

auparavant), le gouvernement a corrigé le tir sans pour autant refondre la fiscalité sur la transmission du patrimoine. Pour mémoire, on rappellera également que cette loi de finances rectificative de l'été 2012 a supprimé le relèvement du taux normal de la TVA (de 19,6 à 21,2%) décidée par Nicolas Sarkozy dans le cadre du chantier dit de la « TVA sociale ». Le taux de TVA de 7% issu d'un relèvement de 5,5 à 7% a quant à lui été maintenu...

Le volet « recettes » de la loi de finances 2013 est pour sa part plus intéressant car les mesures qu'il comporte touchent davantage la structure fiscale. C'est le cas pour l'impôt sur le revenu, dont le barème est complété d'une nouvelle tranche à 45% et dont l'assiette évolue sensiblement sous l'effet du rapprochement de l'imposition des revenus du capital et de celle des revenus du travail. Ce rapprochement, combiné à la nouvelle tranche, constitue une évolution structurelle qui va indéniablement renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu. Celui-ci en a bien besoin : c'est l'impôt sur le revenu le plus faible des pays de l'Union européenne (il représente moins de 20% des recettes fiscales de l'Etat), les baisses des taux du barème intervenus au cours des années

2000 et la prolifération de longue date des « niches fiscales » de toutes sortes l'ont considérablement affaibli. La loi de finances pour 2013 opère donc une correction certaine de ce point de vue.

L'importance de cette correction est débattue. Certes, le taux le plus élevé du barème de l'impôt sur le revenu s'élèvera à 45% alors qu'il était de 54% en 2000. La correction de la loi de finances 2013 apparaît ici très partielle. Mais la suppression du prélèvement forfaitaire libérateur (dont le taux, passé de 16 à 21% pour les dividendes et à 24% pour les revenus d'obligation, a toujours été inférieur au taux le plus élevé du barème de l'impôt sur le revenu) constitue une véritable évolution qui vient nuancer le constat précédent. Au final, le budget 2013 devrait donc relever sensiblement le montant dû par le 1% des français les plus riches, c'est-à-dire les contribuables imposés au taux marginal de 45% (et qui déclarent donc plus de 150 000 euros par part du quotient familial). Au-delà de ces deux mesures, le budget 2013 prévoit également l'instauration d'une taxe exceptionnelle à 75% qui a été beaucoup débattue mais qui demeure temporaire et symbolique (elle ne concernera que 2 000 contribuables et rapportera 200 millions d'euros).

Niches fiscales retouchées et ISF

Plusieurs mesures ont cependant de quoi frustrer et donnent l'impression que le gouvernement, après avoir fait un petit pas, est resté au milieu du gué. Le retour de l'ISF l'illustre à merveille. Cet impôt, également truffé de niches fiscales dont le coût avoisine la moitié de son rendement, revient sous une forme quelque peu retouchée. Il sera donc incontestablement plus rentable et progressif que l'ISF allégé par Nicolas Sarkozy, mais sera cependant moins rentable que l'ISF d'avant 2011. En outre, ses niches fiscales sont toutes maintenues. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas choisi de refondre l'ISF, en supprimant certaines de ses niches notamment.

Imposer la distribution des dividendes !

Ce sentiment de frustration ne concerne pas que l'ISF. Il en va ainsi du plafonnement global des niches fiscales qui limite le montant de réduction d'impôt que l'on peut tirer du cumul de certaines niches fiscales. Ce montant sera abaissé à 10 000 euros. Or, ce plafonnement ne comprend qu'une vingtaine de niches fiscales. L'optimisation fiscale empruntera d'autres niches, elle demeurera donc largement possible. L'efficacité de ce plafonnement restera donc limitée. Un véritable changement d'orientation aurait consisté à engager une révision globale des niches fiscales afin de supprimer les niches injustes et peu (ou pas) efficaces.

Cela n'a pas été fait, au risque de laisser perdurer de profondes injustices fiscales. De même, si le budget l'aménage pour neutraliser certains effets pervers potentiels, le gel du barème de l'impôt sur le revenu est maintenu, il se traduit par une hausse d'impôt « aveugle » pour 16 millions de foyers fiscaux (la hausse moyenne sera de 2% environ). Un vrai « changement » aurait tout simplement conduit à annuler ce gel. En outre, le plafond du quotient familial est abaissé à 2000 euros sans être réformé (cette mesure touchera les classes moyennes supérieures et les classes aisées). Enfin, l'impôt sur les sociétés est à peine retouché alors que François Hollande avait annoncé son intention d'imposer plus fortement la distribution de dividendes.

Cette idée a été oubliée, tout comme semble avoir été oublié la refonte des mesures et des régimes dérogatoires en matière d'impôt sur les sociétés. Seule la fameuse « niche Copé » (une exonération d'imposition des plus values sur cession de titres de participation) est rabotée, sans pour autant être véritablement remise en cause.

Au final, les enseignements du volet « fiscal » de ce projet de loi de finances sont donc les suivants :

- les mesures nouvelles sont majoritairement ciblées sur les ménages aisés, les classes moyennes et les classes moyennes supérieures seront concernées par peu de mesures (le gel du barème notamment),
- la question de l'efficacité et de l'utilité des niches fiscales reste posée,
- le recul du gouvernement sur les plus values suite au mouvement des patrons auto-baptisés « pigeons » montre que le lobbying d'une minorité contre l'intérêt général est malheureusement toujours efficace...

Côté, « dépenses » pas de changement...

Le bilan du volet « dépenses » est pour sa part moins nuancé. Le gouvernement a eu beau annoncer la fin de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et la stabilisation des effectifs globaux de l'Etat, la réalité est celle d'une très forte contrainte budgétaire.

La réalité de la fin de la RGPP ne se vérifie pas dans toutes les administrations. De nombreux ministères verront des emplois supprimés (comme les services de Bercy par exemple, où 2 353 emplois seront supprimés en 2013). Mais surtout, la réduction de la dépense publique, largement amorcée dès 2012, affectera les frais de fonctionnement des services publics et les promotions internes. De fait, de nombreux fonctionnaires seront pénalisés par la pression que le gouvernement a choisi d'exercer sur la dépense publique, en matière de conditions de travail ou d'avancement notamment.

Cette pression supplémentaire sur la dépense publique s'ajoute aux orientations budgétaires des précédents gouvernements, elle aggrave donc les conditions de fonctionnement du service public et les conditions de vie au travail des fonctionnaires. Elle envoie encore et toujours le message selon lequel la dégradation de la situation budgétaire est le fait des fonctionnaires et s'inscrit de facto dans la droite ligne des orientations des précédents gouvernements.

Compétitivité : on entre dans le dur ?

Les mesures annoncées suite au rapport « Gallois » ont provoqué un véritable choc. Sur le plan budgétaire, la création d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), dont le coût atteindra 20 milliards d'euros, s'accompagnera du relèvement du taux normal de TVA de 19,6 à 20%, du relèvement du taux réduit intermédiaire de 7% à 10% et de la hausse du rendement de la fiscalité « écologique ». Le CICE sera calculé sur la masse salariale dans la limite de 2,5 SMIC. Les modalités de calcul sont encore inconnues, mais d'ores et déjà, le risque est que le CICE devienne une niche fiscale particulièrement coûteuse et peu efficace.

Ainsi, si le CICE est peu dégressif, les entreprises pourraient jouer sur leur masse salariale pour l'optimiser, en

relevant certaines rémunérations (des cadres moyens ou des cadres en début de carrière par exemple) au détriment des rémunérations plus faibles par exemple. S'il est dégressif, le risque est inverse, les entreprises pourraient alors avoir intérêt à ne pas augmenter les salaires les moins élevés. Quelque soit le degré de dégressivité du CICE, le calcul sur la masse salariale est imparfait s'il ne s'accompagne d'aucune incitation à la création d'emplois. Enfin, la question du contrôle et de l'évaluation du CICE est posée : des conditions trop floues pour en bénéficier et une faiblesse de contrôle le rendront inefficace.

De façon plus large, ces mesures touchent à la conception même de la vie en société et alimentent la spirale infernale de la compétition économique et sociale, elles ne modifieront pas la répartition, déjà déséquilibrée et inégalitaire, des richesses.

Impact de la création d'une tranche à 45% ⁽¹⁾

Salaires annuels déclarés	IR avant réforme	IR après réforme	Différence
Célibataire			
200 000 euros	62 838	64 272	+ 1 434
300 000 euros	104 913	109 272	+ 4 359
500 000 euros	192 913	199 272	+ 6 359
Couple avec 2 enfants			
400 000 euros	121 004	124 544	+ 3 540
600 000 euros	205 155	214 544	+ 9 389
1 million d'euros	381 155	394 544	+ 13 389

(Calculs : Solidaires Finances Publiques). (1) Les revenus pris en compte sont des salaires. Pour le couple avec enfants, l'abaissement du plafonnement des effets du quotient familial a été pris en compte.

L'aéroport Notre-Dame-des-Landes : inutile et dangereux

Un projet d'un autre âge

Sur le site de, le projet d'aéroport de Nantes remonte à la fin des années soixante et promettait de devenir la plateforme transatlantique pour le Concorde, à une époque où le pétrole coulait à flot. Au début des années 2000, Mr Ayrault, ex-maire de Nantes et actuel premier ministre, a ressenti des cartons cet ancien projet avec comme ambition le transfert de l'aéroport international actuel, à 20 km au nord de la ville, en visant 9 millions de passagers en... 2050! L'opposition qui existe depuis plus de trente ans à ce projet s'organise aujourd'hui autour d'une coordination d'associations de défense du cadre de vie et de l'environnement, d'organisations syndicales, de paysans, de politiques...

A l'appui d'une étude indépendante, la coordination a démontré l'inutilité de ce grand projet du point de vue climatique, économique et démocratique. Les conséquences de la crise environnementale se font partout sentir. Envisager l'extension du trafic aérien dans de telles conditions est irresponsable. C'est oublier que l'avion est un grand consommateur d'énergie fossile et émetteur de gaz à effet de serre. Il participe à la pression exercée par les multinationales pétrolières pour l'extraction de ressources supplémentaires comme les sables bitumeux, les pétroles et gaz de schiste. L'attitude du gouvernement montre son manque d'ambition politique en matière de réduction de gaz à effet de serre et de transition énergétique. Il reste campé sur les positions de l'économie libérale et financière basée sur la croissance à tout prix et la distribution des dividendes aux actionnaires. Le partenariat public/privé se traduit par l'apport de fond public à un groupe privé, Vinci, qui va récupérer les subsides de l'activité aéroportuaire pendant plusieurs décennies. Le financement des infrastructures pour l'Etat et les dividendes pour la multinationale!

Un déploiement de force inacceptable

On comprend mieux l'acharnement à vouloir expulser les opposant-es à l'aéroport qui occupent et cultivent des terres sur le périmètre du projet rebaptisé l'Ayraultport de Nantes. Ce déchaînement de violence de la part des forces de l'ordre a relancé la mobilisation contre ce projet. Les initiatives de soutien aux militant-es de la ZAD (Zone A Défendre) se développent depuis lors dans une certaine indifférence des médias qui peinent à relayer la brutalité de la répression. Des collectifs, qui se constituent dans de nombreuses villes, organisent des actions localement pour communiquer sur l'inutilité du projet et faire connaître les méthodes répressives du gouvernement qui pour le moment ne montre pas de signes de renoncement.

Le soutien de Solidaires s'inscrit totalement dans sa démarche pour une transition écologique de la société. Dans ce cadre, un projet comme celui de cet aéroport doit être combattu jusqu'à son abandon. C'est une lutte de longue haleine qui s'est déjà engagée depuis plusieurs mois. L'implication des militant-es Solidaires est donc utile et nécessaire sur la durée et notamment dans les collectifs locaux qui se développent actuellement.

Plusieurs pétitions de soutien sont toujours ouvertes comme sur le site de Solidaires 44 très impliqué dans les actions de soutien localement, et de l'ACIPA (Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport), principale association regroupant les populations directement concernées par le projet.



Une nouvelle étape de la mobilisation

En 2011, un film retraçait, trente ans après, la lutte victorieuse en 1981 des paysans du Larzac et des opposant-es, venus du monde entier, contre l'extension du camp militaire après 20 ans de mobilisation. Si le contexte est différent, nous sommes dans le même cadre d'une opposition à un projet inutile et néfaste qui demande une mobilisation très large, locale, nationale et internationale.

Les organisations environnementalistes, altermondialistes et certains syndicats et politiques ont répondu présents le 17 novembre venant de tout le territoire français et au-delà. Toute la journée, plus de trente milles participant-es se sont étirés tout au long du parcours dans le bocage de ND-des-Landes. Le cortège était composé de gens d'horizons variés. Jeunes ou plus âgé-es, en famille, groupes organisés ou individus, comités locaux, tous et toutes ont accompagné des centaines de paysans sur leurs tracteurs (400) venus de toute la Loire Atlantique et des départements environnant. Tous ont apporté leur soutien matériel et logistique pour réoccuper et reconstruire dans la ZAD: cabane de discussion, cuisine collective, sanitaires, dortoirs, atelier...

La réussite de cette journée est une étape importante de la mobilisation qui va se poursuivre à travers les comités de soutien. Les faire vivre et participer à leurs initiatives, tel est désormais la poursuite de l'élan créé le 17 novembre.

Pour en savoir plus :

Le site de l'ACIPA : acipa.free.fr

Le blog de la ZAD : <http://zad.nadir.org>

Le site de Solidaires 44 :

<http://www.solidaires44.org>

infos solidaires

Soutenons les communautés zapatistes en rébellion

Depuis le soulèvement du 1^{er} janvier 1994, les communautés indigènes zapatistes de l'État du Chiapas au Mexique résistent à toutes les agressions du gouvernement, des grandes entreprises capitalistes et des propriétaires terriens. Sur le territoire qu'ils/elles contrôlent, les zapatistes ont décidé de mettre en pratique leurs revendications en construisant leur autonomie: autorités locales qui «gouvernent en obéissant», système de santé et d'éducation, coopératives au service de toutes et tous.

Entre 1994 et 1995, les zapatistes ont récupéré des terres, reprises aux grands propriétaires terriens*. Sur ces terres récupérées, des groupes de familles se sont installés et travaillent collectivement. La base de l'organisation zapatiste est la communauté et l'ensemble du territoire zapatiste est organisé en municipalités (municipios), regroupées en 5 zones (caracoles).

Cet été une demande a été faite à une délégation de l'Union syndicale Solidaires qui s'est rendue en territoire zapatiste: aider les communautés

à amener l'eau potable sur les terres récupérées. Cette eau est indispensable pour y poursuivre l'installation de communautés et améliorer les conditions de vie qui sont très difficiles du fait des agressions des organisations paramilitaires soutenues par les grands propriétaires et le gouvernement. Cette aide concernera des dizaines de communautés souvent éloignées les unes des autres.

Le Comité national Solidaires d'octobre a décidé de répondre favorablement à cette proposition en organisant une souscription nationale. Il est proposé à tous les syndicats nationaux et fédérations appartenant à l'Union Syndicale Solidaires, aux syndicats départementaux et régionaux de ces fédérations, aux Solidaires locaux de participer à cette souscription.

Celle-ci s'adresse également à l'ensemble des adhérent-es de Solidaires.

* Cf. dans le bulletin Solidaires International n° 4 l'article «La rébellion zapatiste»: <http://orta.pagesperso-orange.fr/solidint/mexique/mexique-revue4.pdf>



enfants zapatistes devant leur école - autonome 2012

Bulletin de souscription à recopier

« De l'eau pour les zapatistes »

Nom / Organisation :

Adresse (facultatif) :

Contact (mail / téléphone) :

Verse la somme de :

Demande de reçu : **Oui / Non**

Chèque à l'ordre de « Union syndicale Solidaires » à renvoyer avec ce bulletin à : **Union syndicale Solidaires (Chiapas)**
144 Bd de la Villette 75019 Paris

Expressions solidaires

Journal édité par
l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 5 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)

IMPRIM'VERT®

Graphisme :
Atelier Du Bonjour

« Aux caméras, citoyens ! »

3 questions à :

**Sylvia Aubertin
et Patrice Spadoni**

Membres de l'association Canal Marches

Comment est né Canal Marches ?

Canal Marches est une association, créée en 1997 par des militant-es des mouvements sociaux et des professionnels de l'audiovisuel. Elle est née d'une révolte, et d'un désir d'expression. Cette époque était marquée par la réémergence des luttes des « Sans voix » (chômeurs/euses et précaires, mal-logés et sans logis, sans papiers, habitant-es des quartiers populaires...). Les « marches européennes contre le chômage et les exclusions » avaient alors sillonné les routes de l'Europe en direction d'Amsterdam: des groupes de chômeurs/euses, de mal-logés, de sans logis, de salarié-es solidaires, allaient de ville en ville. Canal Marches a formé à la vidéo et équipé de caméras quelques-un-es de ces marcheurs/euses. Fruits de leurs « carnets de route vidéo » : plusieurs magazines vidéo, puis un documentaire diffusé sur la 5. Depuis, notre « marche » n'a pas cessé. Objectif: contribuer à la valorisation d'expressions, tant politiques que poétiques, émanant des Sans voix et du monde associatif.

Ces premiers pas datent d'il y a quinze ans. Sur quels chemins se poursuit votre marche ?

Nous n'avons pas abandonné notre sensibilité contestataire. Nos activités s'exercent dans deux domaines qui se complètent. L'éducation populaire, et la réalisation de documents et de films. Les gens vivent dans un environnement



Une émission Expression directe de Solidaires - octobre 2010

saturé d'images. Ils passent plusieurs heures par jour devant la télévision. Et d'une manière souvent très passive. Nous voulons poser la question d'une réappropriation de l'expression audiovisuelle par les habitant-es des quartiers populaires, par les salarié-es, les associations, les syndicats. C'est un enjeu considérable, politique, social, culturel.

C'est pourquoi nous avons multiplié aux cours des années des ateliers d'initiation à la vidéo dans les quartiers populaires. Les participant-es, jeunes, chômeurs, femmes en chantier d'insertion, et bien d'autres, passent « de l'autre côté de l'écran ». Ils participent à des réalisations vidéo, ils se frottent aux choix de cadrage, de montage. Par la pratique, cela les aide à ouvrir les yeux sur la nature de l'expression audiovisuelle, sa force, sa valeur artistique... et aussi, sur la possibilité de manipulations des informations...

Cette activité de pédagogie active nous a conduit à lancer en 2009 l'Upopa - l'Université populaire audiovisuelle. Nous sommes partis d'un constat. Alors que l'image audiovisuelle est devenue un enjeu majeur dans notre société, le monde associatif ou syndical accuse un

retard important dans sa réappropriation - même si des expériences et des pratiques nouvelles se sont multipliées au cours des années. L'Upopa est parti en lutte contre cela. Il s'agit de mettre en place des formations pour les animateurs/trices des mouvements sociaux, des associations de terrain. D'encourager des projets et des mutualisations. Pour que se multiplient des réalisations audiovisuelles « avec » les habitants des quartiers populaires, et non plus seulement « à propos » d'eux. Des dizaines d'associations s'inscrivent ainsi chaque année dans l'Upopa.

L'autre versant de nos activités, c'est la réalisation de documents vidéo. On peut en regarder pas mal sur nos sites Internet. Certains proposent de courtes relations des luttes en cours. D'autres sont des films plus élaborés. La liste est longue. On peut évoquer « Le Repos du Fakir », ou « Fernand Pelloutier et les Bourses du travail », ou « Paroles de Sans papiers », et une série de courts métrages sur les Roms - « Images Nomades ». Ou encore le film « D'Égal à égales », portraits de femmes syndicalistes issues de l'immigration.

Vous vous êtes investis dans la réalisation des émissions « Expression directe » pour Solidaires

Oui. C'était un peu naturel de se retrouver là, car les militant-es de Solidaires sont très impliqués dans les luttes des « Sans voix » et nos chemins se sont croisés à de multiples occasions ! Les émissions d'Expression directe sont diffusées sur France 2, France 3, France 5 (elles sont reprises sur le site de Solidaires: <http://www.solidaires.org/rubrique351.html>). C'est une belle occasion de faire entendre une voix différente. Les émissions que nous réalisons pour Solidaires donnent une large part aux expressions des militant-es de terrain. Et cela fait plaisir de dénoncer les méfaits du libéralisme et du capitalisme sur de grands médias. Au moment des luttes sur les Retraites, appeler à la Grève générale sur les chaînes du service public, c'était plutôt jouissif !

La prochaine émission est programmée le 24 décembre au soir. Le thème, ce sera « la révolte des pères Noël », bien sûr !



**Pour en savoir plus,
les sites de Canal Marches :**

www.canalmarches.org

www.upopa.org

www.paroles-et-memoires.org